

**COMMUNE DE BON-ENCENTRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance Ordinaire du MERCREDI 19 MARS 2025 à 18 h**  
**(Extrait du Registre)**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 19 MARS à 18 h**, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 12 mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

**Etaient présents** : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik.

**Excusés** :

Mme CHATOT Magali pouvoir à M. MOINEAU Philippe.  
M. BIELLE-BIARREY Laurent pouvoir à M. ROULET Pascal.  
Mme TABANON Chantal pouvoir à Mme LAMY Laurence.  
M. BRUNOT Philippe pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.  
M. VIDAL Jean-Christophe pouvoir à M. SCHEIFF Yanik.

**Absents** :

M. GABEN Stéphane.  
Mme COTTET Aurélie.  
M. GEORGES Raymond.  
M. MONTROY Alain.

Monsieur Pascal ROULET a été désigné secrétaire de séance.

**2025.04 OBJET : HEBERGEMENT DES ETUDIANTS EN SANTE. Convention attributive de subvention de la Région Nouvelle Aquitaine.**

**VOTE : 25 Pour**

Mes Chers Collègues,

**I. Exposé des motifs :**

Le Lot et Garonne souffre de la désertification médicale et il est nécessaire que les collectivités se mobilisent pour que chacun puisse bénéficier de soins médicaux adaptés à ses besoins, quelle que soit sa situation géographique.

La commune s'inscrit dans cette politique volontariste d'accès aux soins pour tous. Elle a ainsi déjà soutenu la maison de santé « Claude Bernard » de Bon Rencontre en lui proposant à la location la maison « Colette » depuis octobre 2024. Celle-ci a été aménagée de façon à favoriser l'installation de professionnels de santé.

Considérant que la diminution de l'offre de soins a des conséquences graves pour la santé des habitants, la commune a recherché encore d'autres moyens de lutter contre ce phénomène qui nécessite des actions concertées et innovantes, telles que l'accueil d'étudiants en santé. C'est dans cet esprit qu'elle a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Faciliter l'accès aux soins » 2024-2028, porté par la Région Nouvelle Aquitaine.

En cohérence avec la feuille de route Santé 2023-2028, la Région souhaite contribuer activement à résorber les inégalités territoriales de santé en pariant sur l'attractivité. Au vu des retours d'expérience sur les dispositifs de lutte contre la déprise médicale, elle souhaite soutenir la mise en place de projets innovants contribuant à un accès équitable et performant aux soins sur tout le territoire, et a lancé dans ce cadre l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Faciliter l'accès aux soins » 2024-2028, qui se décline en trois volets :

- Volet 1 : Innover en matière d'organisations et de pratiques collaboratives en santé dans les territoires.
- Volet 2 : Accompagner le déploiement des solutions numériques de santé sur les territoires.
- Volet 3 : Permettre la création d'hébergements territoriaux des étudiants en santé (HTES).

La commune de Bon-Encontre (47) a déposé une candidature au volet de 3 de l'AMI avec un projet de création d'un hébergement de 5 places dédié aux étudiants en santé, en partenariat avec la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) locale labellisée en 2021.

Composée de médecins généralistes, d'infirmiers, mais aussi d'un pédiatre, d'une sage-femme, d'une kinésithérapeute, d'un dentiste, d'un podologue, 1 diététicienne, cette MSP est particulièrement investie dans la formation des étudiants, la plupart des professionnels étant maîtres de stage universitaire (MSU) ou maîtres de stage.

Conformément au cahier des charges de l'AMI, l'objectif de ce projet est de rendre attractif ce lieu de stage au sein d'une zone de déprise médicale, en offrant aux étudiants en santé un lieu d'hébergement de type colocation à prix modéré (150 euros) à proximité immédiate de leur lieu de stage. L'un des enjeux est la possibilité d'accueillir les docteurs juniors à partir de mai 2026, et plus largement de conforter l'offre de soins sur le territoire et d'encourager les étudiants à une installation pérenne sur place en favorisant leurs conditions d'accueil.

La commune a proposé, à cet effet, de rénover et d'aménager la maison d'habitation sise 75 rue Joliot Curie, de façon à pouvoir proposer un logement collectif de 5 places dès 2025. La commune a été déclarée lauréate de l'AMI de la Région qui a ainsi décidé d'apporter son aide financière, pour la réalisation du projet d'hébergement des étudiants en santé sur Bon-Encontre.

En répondant à cet appel à projet de la Région, la commune met en place des actions concrètes pour contribuer activement à l'amélioration de la santé de ses habitants et à l'attractivité de son territoire. La commune mise ainsi sur l'installation future d'une partie au moins, des étudiants en santé accueillis. En découvrant les atouts du territoire et en tissant des liens avec la communauté locale, les étudiants sont davantage susceptibles de choisir de s'y installer à l'issue de leur formation. Cette démarche contribue donc à renforcer durablement l'offre de soins et à pérenniser la présence de professionnels de santé sur le territoire.

La région a délibéré sur un montant prévisionnel de 64 982 €HT qui ne concerne que les travaux relatifs à l'aménagement de la maison subventionnable à hauteur de 50 000 € soit 76.94%.

#### SUBVENTION ACCORDEE PAR LA REGION

Montant prévisionnel total de l'opération	64 982,00€ HT
Montant des dépenses prévisionnelles retenues dépenses acquittées	64 982,00€ HT
Taux d'intervention Région	76,94%
Montant de la subvention attribuée	50 000 €

Il est bien entendu nécessaire d'acheter du mobilier et des petits équipements, ce qui porte le coût global à 80 000 € HT.

Le coût de cette opération sera financé comme indiqué dans le plan de financement présenté ci-dessous :

Plan de financement		
Montant prévisionnel total de l'opération	80 000,00€ HT	96 000 € TTC
Taux d'intervention Région	52.08 %	50 000 €
FCTVA	16.404%	15 747 €
Autofinancement Communal	31.50%	30 253 €

La région Nouvelle Aquitaine propose d'apporter son concours financier dans les conditions définies dans la convention jointe en **ANNEXE n°2**.

## **II. Considérants et références juridiques :**

Vu la nécessité de renforcer l'offre de soins sur le territoire communal et de lutter contre la désertification médicale ;

Considérant que l'accueil d'étudiants en santé constitue une opportunité pour favoriser l'installation future de médecins dans toutes les disciplines ;

Considérant l'appel à projet lancé par la Région pour soutenir les initiatives locales en faveur de l'accueil et de la formation des étudiants en santé ;

Il vous est proposé mes chers collègues d'approuver :

- Le projet de rénovation de la maison d'habitation sise 75 rue Joliot Curie afin d'accueillir 5 étudiants en santé,
- Le plan de financement correspondant,
- D'autoriser madame le Maire à signer la convention attributive de subvention entre la région nouvelle Aquitaine et la commune de Bon-Encontre pour l'Hébergement des

étudiants en santé de Bon-Encontre dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt  
- Faciliter l'accès aux soins.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

**APPROUVE** le projet de rénovation de la maison d'habitation sise 75 rue Joliot Curie  
afin d'accueillir 5 étudiants en santé.

**DECIDE** d'approuver le plan de financement correspondant.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention attributive de subvention entre la  
région nouvelle Aquitaine et la commune de Bon-Encontre pour l'Hébergement des  
étudiants en santé de Bon-Encontre dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt  
- Faciliter l'accès aux soins.

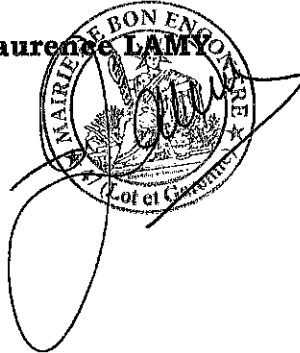
Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire  
Certifie sous sa responsabilité le  
caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente délibération  
peut faire l'objet d'un recours pour  
excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Bordeaux dans un  
délai de deux mois à compter des  
formalités de publication et de  
transmission en Préfecture.  
Affichage le 24 mars 2025

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,

**Laurence LAMY**



Le secrétaire de séance,

**Pascal ROULET**